

# POUVOIR MANIFESTER SANS RISQUE

COMMUNIQUÉ

PARIS, LE 18 JANVIER 2019

A la veille de l'acte X de la mobilisation des Gilets jaunes, la Ligue des droits de l'Homme (LDH) s'inquiète de la répression dont font l'objet les manifestants. Elle appelle le gouvernement à prévenir toutes violences policières et à garantir un droit de manifester en toute sécurité.

Aucune violence n'est acceptable, ni celles envers les biens, les policiers ou les journalistes, ni celles, disproportionnées, des forces de l'ordre dont il est attendu mesure et maîtrise.

Avec des discours autoritaires souvent provocateurs, le gouvernement tente par tout moyen de dissuader ces protestations de rue, allant jusqu'à accuser les participants de complicité des débordements à venir. Il fait le choix d'un maintien de l'ordre brutal par des dispositifs policiers démesurés, des gazages et matraquages aveugles, l'usage de lanceurs de balles de défense (LBD 40) et de grenades de désencerclement (GLI F4) dont les conséquences sont dramatiques. Le bilan officiel fin 2018 recensait près de 2 700 blessés et mutilés avec des femmes et des hommes handicapés à vie, éborgnés, mains arrachées, lésions au ventre ou sur le visage, avec des séquelles irréversibles.

Saisie de multiples témoignages sur les graves blessures et mutilations de manifestants, la LDH demande, comme le Défenseur des droits, l'interdiction sans délais de ces armes inadaptées et le retour à un maintien de l'ordre proportionné.

Depuis le début du mouvement des Gilets jaunes, la répression décidée par les pouvoirs publics est d'une ampleur exceptionnelle et sans discernement. Ce sont plus de 5 500 interpellations, certaines préventives avant même les rassemblements, des milliers de gardes à vue et plus d'un millier de condamnations sévères qui sont constatées.

En choisissant le rapport de force plutôt que l'apaisement et l'écoute, le gouvernement s'enferme dans une logique qui exacerbe les tensions et empêche tout dialogue social constructif. L'annonce par le Premier ministre de nouvelles dispositions limitant les conditions dans lesquelles on pourrait manifester ou non avec des contrôles administratifs accrus, sont un signe supplémentaire d'une dérive autoritaire qui porterait gravement atteinte à des libertés fondamentales : le droit de manifester et la liberté d'expression, qui sont des acquis essentiels de toute démocratie vivante.

La LDH dénonce cette périlleuse fuite en avant car il ne revient pas au pouvoir de choisir les formes d'expression des mouvements sociaux et des oppositions, encore moins de les restreindre, ni de figer les termes et espaces de débats.

Dans cette crise institutionnelle et politique profonde, la force légitime de l'Etat est celle de sa capacité à construire avec toutes les citoyennes et les citoyens une société de dialogue démocratique, et à répondre aux aspirations exprimées de respect, de justice sociale et d'égalité réelle.

Ligue  
des droits de  
l'Homme

FONDÉE EN 1898

